LA CHEVIGNOISE - REGLEMENT - EDITION 2025

Article 1 :

Lieux, dates et horaires :
L'Office des Sports et le Service des Sports de la ville de Chevigny-Saint-Sauveur organisent quatre courses pédestres dénommées « La Chevignoise », le **dimanche 02 novembre 2025** sur le parking du gymnase Jean-Marc Boivin (face au collège C. Claudel), route de Dijon :

- **le 5 km : départ prévisionnel à 9h15 (labellisé « Challenge de l'Etoile »), ouverte aux handisports**
- **le 1 km : départ prévisionnel à 10h15**
- **le 2 km : départ prévisionnel à 10h30 (labellisé « Challenge de l'Etoile benjamins »)**
- **le 10 km : départ prévisionnel à 11h00 (labellisé « Challenge de l'Etoile »)**

Les horaires étant prévisionnels, il est demandé aux concurrents d'être présents au minimum 45 minutes avant leur épreuve.

Article 2 :

Récupération des dossards (puce intégrée) :
Les dossards et puces seront remis le **vendredi 31 octobre 2025 de 10h00 à 19h00 (pas d'inscriptions ce jour)** chez notre partenaire **Terre de Running** – 6 bis rue du Cap vert à Quetigny (21800) ou sur le site de la course le **dimanche 02 novembre 2025 à partir de 8 h30** jusqu'à **45mn** avant le départ de la course considérée.
Le dossard devra obligatoirement être porté sur la poitrine et être bien visible. Chaque participant devra **se munir d'épingles** afin d'attacher son dossard (la puce, à usage unique, intégré au dossard).

Article 3 :

Les catégories :
Classement par catégorie d'âge et par sexe :
Eveil Athlétique (2017 à 2019), Poussins « U12 » (2015 et 2016), Benjamins « U14 » (2013-2014), Minimes « U16 » (2011-2012), Cadets « U18 » (2009-2010), Juniors « U20 » (2007-2008), Espoirs « U23 » (2004 à 2006), Seniors (1992 à 2003), Master 0 (1987 à 1991), Master 1 (1982 à 1986), Master 2 (1977 à 1981), Master 3 (1972 à 1976), Master 4 (1967 à 1971), Master 5 (1962 à 1966), Master 6 (1957 à 1961), Master 7 (1952 à 1956), Master 8 (1947 à 1951), Master 9 (1942 à 1946) et Master 10 (1941 et avant).

Article 4 :

Inscription (hors frais prestataire en ligne) : le droit d'inscription s'élève à :
- 1 km : 1,00 € par participant - **limité à 150 dossards**
- 2 km : 1,00 € par participant - **limité à 50 dossards**
- 5 km : 5,00 € (via le site Internet) ou 6 € (par courrier) - **limité à 300 dossards**
- 10 km : 11,00 € (via le site Internet) ou 12 € (par courrier) - **limité à 1 000 dossards**

L'inscription ne sera définitive que lorsque toutes les pièces auront été fournies :
- bulletin d'inscription complet
- le règlement à l'ordre du « Trésor Public »
- Le Parcours Prévention Santé (PPS) https://pps.athle.fr//de moins de 3 mois à date de la course ou d'une photocopie de la licence « compétition » F.F.A. 2025/2026.

Le dossier complet peut être déposé ou envoyé au Service des Sports – 26 route de Bressey – 21800 Chevigny-St-Sauveur **jusqu'au vendredi 24 octobre 2025** (cachet de la poste faisant foi) ou déposé au magasin **Terre de Running** de Quetigny (6 bis rue du Cap Vert) **jusqu'au samedi 25 octobre 2025**.

Inscription en ligne : possibilité de s'inscrire en ligne **jusqu'au mercredi 29 octobre 2025 minuit** sur : www.chevigny-saint-sauveur.fr dans la limite des places disponibles.
L'inscription ne sera validée que si Parcours Prévention Santé (PPS) ou la licence « compétition » FFA 2024/2025 est fourni(e). Les frais d'inscription sont à votre charge. **Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve.**

Article 5 :

Classement et récompenses :
- Des **coupes et médailles** récompenseront les **trois premiers** hommes et femmes du classement « SCRATCH » et **le 1er de chaque catégorie**.

- Primes sur le 10 km : 1040€ au total seront attribués aux **cinq premiers** hommes et femmes « SCRATCH » (1er : 200€, 2ème : 140€, 3ème : 80€, 4ème : 60€ et 5ème : 40€).

- Primes aux records sur le 10 km (sur la base des records de l'épreuve) :
➲ 100€ si record battu : 29'53 (H - 2021 et 2022) et 34'21 (F - 2022).

- Primes sur le 5 km : 360€ au total seront attribués aux 3 premiers hommes et femmes « SCRATCH » (1er : 80€, 2ème : 60€, 3ème : 40€).

- Primes aux records sur le 5 km (sur la base des records de l'épreuve) :
➲ 50€ si record battu : 15'06 (H - 2024) et 18'58 (F - 2024).

- Un **lot** sera remis à tous les coureurs du 2, du 5, et 10km.
- une **médaille** sera remise aux coureurs du 1km.

Article 6 :

Droit à l'image :
Le sportif (ou les parents) autorise(nt) l'utilisation de son (leur) image uniquement pour la communication de l'Office des Sports ou du Service des Sports y compris sur le(s) site(s) Internet ou sur tous autres supports de communication (Facebook notamment).

Article 7 :

Ravitaillement :
Un poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée de toutes les courses et vers le 5ème kilomètre pour le 10 km.

Article 8 :

Assurance et responsabilité :
L'Office des Sports et la municipalité ne sauraient être tenus pour responsables des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part. Une assurance auprès de PNAS (contrat n°OR207266) a été contractée garantissant la Responsabilité Civile Générale de l'organisation. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Chaque participant doit vérifier que son assurance Responsabilité Civile Individuelle-Accident couvre bien l'activité pratiquée.

Article 9 :

Organisation :
L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des effectifs, des horaires à respecter, de la météo ou pour tout autre motif qu'elle jugera utile.

Article 10 :

Surveillance médicale :
Un poste de secours fixe de la Protection Civile se tiendra à l'arrivée. Un médecin sera également présent.

Article 11 :

Douches :
Les douches du gymnase Jean-Marc Boivin seront à la disposition des concurrents. Elles fermeront à l'issue de la remise des récompenses.
L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vol d'objets dans les douches.

Article 12 :

Sites Internet :
Tous les résultats seront disponibles sur le site de la ville (http://www.chevigny-saint-sauveur.fr/) et sur le site de la ligue d'athlétisme de Bourgogne Franche-Comté (bourgogne-franchecomte.athle.fr/).